

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 11/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09/06/2023****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET
SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs BRUN Roger, CHAYLA Valérie, MALHERBE Eric, PAGES Josyane, PERRET Nicolas, THIOT Jacques, VIGIER Urbain.

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le décret en date n°PREF-DCL-BER-2023-005 du 17 mai 2023 portant élections des délégués et des suppléants par les conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de VIGIER Urbain, THIOT Jacques, CHAYLA Valérie et PERRET Nicolas

ELECTION DU DELEGUE

Monsieur Eric MALHERBE propose sa candidature.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il est donc procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Eric MALHERBE a obtenu 7 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 048-214800914-20230609-11_2023-DE



Messieurs VIGIER Urbain, BRUN Roger, PERRET Nicolas ont proposé leur candidature.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections

sénatoriales. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

VIGIER Urbain : 7 voix (né le 21/01/1946)

BRUN Roger : 7 voix (né le 08/07/1953)

PERRET Nicolas : 7 voix (né le 22/09/1980)

Ayant obtenu la majorité absolue ils sont proclamés élus en qualité de délégués (dans cet ordre-là) pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 9 juin 2023
Le Maire

